

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES

ASSEMBLEE PLENIERE

Mercredi 17 mai 2017

COMPTE RENDU

Accueil des élus juniors et des intervenants de cette journée sur la thématique : l'information et les médias

Retour des actions BVE des deux collèges expérimentaux par les CDJ

Présentation du teaser réalisé sur le Bien Vivre Ensemble

Proposition d'une charte de convenance pour la réunion :

- Se respecter
- Ne pas se moquer lorsque quelqu'un prend la parole

Zoom sur les activités de la réunion du 5 avril 2017

Intervention de Gaëlle CHALUDE, journaliste et formatrice en communication au Centre de formation Com'plexion sis à Luisant(28)

Gaëlle Chalude, journaliste depuis une vingtaine d'années, ancienne salariée du quotidien La République du Centre et plus récemment de l'hebdomadaire agricole Horizons, elle a choisi de mettre à profit ses compétences, dans le journalisme et le théâtre, pour monter sa société Com'plexion, spécialisée dans la formation à la communication positive.

Ses deux passions de toujours : le journalisme et le théâtre (metteur en scène, comédienne, auteure dramatique et animatrice de cours de théâtre pour adultes, enfants et adolescents depuis 25 ans).

Son envie : aider les autres à mieux communiquer.

Son défi : tourner la page du salariat et créer sa propre entreprise.

Règles de liberté de presse

Après s'être présentée aux jeunes élus, Gaëlle CHALUDE a abordé les règles de liberté de la presse (le dénigrement, la diffamation, l'insulte, l'injure, l'atteinte à l'ordre public et l'atteinte à la vie privée) sous la forme d'exemples concrets.

Responsabilité de l'écrit : tout article écrit reste la propriété intellectuelle

L'éditeur d'un journal ou le directeur de presse est responsable de son écrit (sinon, risques de fermeture du journal ou de lancement d'une procédure devant la Justice). Nécessité d'une Convention collective de la presse.

La diffusion d'une rumeur

Cette diffusion est immaîtrisable et sans limites (les 6 règles de liberté peuvent être cumulées).

Objectif du journaliste : faire preuve de bienveillance.

Présentation d'une carte et d'un brassard de presse

- Carte de presse : atteste du statut de journaliste
- Brassard de presse : laisser passer dont le seul officiel, en France, est celui délivré par la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP).

Evocation des différents journaux (Le Figaro, le Monde, Libération, le Canard enchaîné, l’Echo Républicain... qui expriment une opinion par rapport à un positionnement politique.

Réflexions en 5 ateliers : la rédaction d’un article

En présence de la presse :

- People
- Locale
- Sportive
- Culturelle
- Humoristique

1- Trouver un sujet commun à l’équipe

2- Définir un mot clé

qui résume le fond de l’article qui va suivre. L’information principale doit y figurer.

3- Rechercher un titre sur trois colonnes (attire la lecture)

4- Ecrire l’article

en respectant une présentation sous une forme pyramidale inversée : l’information principale s’y trouve en premier et on la développe au cours de la rédaction.

- La première phrase de l’article est importante car elle doit indiquer au lecteur s’il doit poursuivre ou non sa lecture (qui, quoi, quand, pourquoi, où ?).
- Insérer un intertitre pour aérer ou relancer la lecture.
- Le texte reprend après l’intertitre et se poursuit avec ou sans nouvel intertitre (combien, comment ?).
En presse écrite, on peut passer à la ligne mais on ne saute jamais de ligne (pas de ligne vide)
- Une relecture et correction seront faites avant sa parution / fautes d’orthographe ou de grammaire, et /l’exactitude des informations

5- Rajouter un encadré (si possible)

L’encadré permet de mettre en lumière un aspect particulier du sujet de l’article ou un autre aspect que l’article lui-même ne peut pas aborder car ce n’est pas son angle (la manière dont on voulait parler du sujet).

Il est souvent rédigé dans un autre « corps de texte » que le texte principal et est, justement « encadré »...

Pas d’article écrit sur soi par soi-même (conflit d’intérêt).

POUR INFO

Il y a 228 ans le 19 mai 1789, la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen proclame :

- *Article 4 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. »*
- *Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l’homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre des abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »*

Répartition en trois ateliers avec le soutien de la Cellule innovation et transition numérique (Lab28) :

1- Programmation de Nao, robot mascotte du CDJ

Cet atelier mené par le Lab28 a permis aux jeunes élus d’être acteurs d’une programmation du robot Nao par rapport à un questionnaire lié au Développement durable qui sera utilisé dans le cadre de la 10^{ème} rencontre avec les éco-délégués prévue le 7 juin prochain.

2- Création d'un plan interactif avec Lab28

Pour faciliter l'accès du public au Compa dans l'espace dédié au forum organisé dans le cadre de la 10^{ème} rencontre avec les éco-délégués en présence d'une trentaine de collègues qui vont exposer et valoriser les actions liées au DD menées tout au long de l'année scolaire, les élus juniors ont souhaité créer un plan interactif qui sera positionné à l'entrée du Musée de l'Agriculture le mercredi 7 juin 2017 avec l'aide du Lab28.

3- Elaboration d'un questionnaire pour la visite de la Wild Code School

Une visite de la Wild Code School à La Loupe étant envisagée, les jeunes ont réalisé un questionnaire sur cette école de codage.

Prochaine réunion :

Mercredi 7 juin 2017

au COMPA-Conservatoire de l'Agriculture

Pont de Mainvilliers

à Chartres

entre 8h30 et 9h précises jusqu'à 16h30